

CONGO BELGE

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Rec. 1. d.



NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
19	Mumbura	88/87	6	1225	

Heure :

Mentions de service :

TÉLÉGRAMME Mod. 2/T.

Ruhengeri



4468

- D Urgent
- RP Réponse payée
- LC Télégramme différé
- NLT Télégramme lettre
- TC Collationnement

resident territoires Kigali astuda
hangugu via courtille Kigali
Ruhengeri =

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940).

no 29006/sec congo telegraphie citation faites faites
celebrer dit moi service requiem ^{memoire} ~~memorial~~ officiers
sous officiers europeens grades soldats et porteurs
indigenes morts campagne patriotes fusilles ou
decedes camps concentration en general tous
ceux tombes pour la patrie cours guerre 1940 1945
etop drapeaux en berne batiments publics
stop bureaux fermes pendant duree ceremonie
moi service publics devoir etre assures thibault
fin citation territoire astuda et Kigali sont
pries arrier urgence respectivement territoires nyanza
Mumbura Kibungu = propos

DESTINATAIRE